

l'angle compris entre le pouce et l'index est plus ouvert que dans l'état normal ; l'index et les autres doigts sont inclinés vers le bord interne de la main, et ne sont plus dans le prolongement des métacarpiens correspondants. Des callosités existent au bord externe de l'index et au bord interne du pouce ; au milieu de la paume de la main est une plaque calleuse du diamètre d'une pièce de deux francs.

Un grand nombre d'ébénistes ont toute la face palmaire des mains imprégnée de la matière colorante qui leur sert à colorer et à vernir les meubles. Cette matière colorante se fixe profondément dans l'épiderme et en outre dans les cellules de l'ongle : on peut reconnaître, par l'examen de l'ongle, si le sujet a, par le fait d'une maladie ou de toute autre cause, cessé son travail : au bout de trois semaines environ de séjour à l'hôpital, nous avons vu chez les ébénistes la racine de l'ongle rose, tandis que la partie ancienne de cet organe était encore imprégnée de teinture.

a. Le *charron* n'offre rien de notable, si ce n'est le calus palmaire commun à tous les ouvriers à marteau.

c. Chez les *serruriers*, comme chez tous les ouvriers à marteau, il y a à la main droite une large callosité entre le pouce et l'index à la base de chaque doigt ; de plus, la main gauche, qui manie le fer sur lequel se fait le travail, présente un calus beaucoup plus fort entre l'index et le pouce, et principalement au niveau du pli que forme la peau à la réunion de ces deux doigts. Là est une crevasse profonde à bords durs, saillants et calleux ; et dans chaque pli de la peau est incrustée une matière noire, qui est de la poudre de fer (1).

c. Chez le *cloutier*, les doigts de la main droite sont déviés en dedans, ce qui rend impossible le mouvement d'opposition du pouce et de l'index, en sorte qu'il ne peut ramasser avec ces deux doigts un objet mince qui serait posé sur une table ; souvent il y a une contracture des doigts qui ne lui permet pas d'étendre ou d'ouvrir la main, et il est obligé de prendre son marteau avec la main gauche, pour le placer dans la droite lorsqu'il se met au travail ; il a, en outre, le corps penché sur le côté droit, et la jambe correspondante est courbée.

c. Le *meunier* qui repasse sa meule lui-même présente constamment une pigmentation noire de la face dorsale des quatre dernières phalanges de la main gauche. Cette pigmentation est due à la pénétration de particules de fer en nature lorsque le coup de ciseau en frappant la pierre produit des étincelles autour de la main gauche qui tient à poignée l'instrument.

c. Outre les callosités communes à tous les ouvriers à marteau, le *tailleur de pierres* a, à la main droite, des durillons très-saillants, arrondis en forme de cors au niveau de la tête des première et deuxième phalanges du pouce et de la première de l'index ; et à la main gauche un cercle calleux sur chaque bord opposé des deux premiers doigts, et un durillon très-marqué sur la face dorsale de l'auriculaire.

### 3° Professions diverses.

b. Les *coiffeurs* portent à la main droite une déformation qui, dit Tardieu,

(1) Pour constater la nature de cette matière, on enlève quelques couches épidermiques de ces plis, on coupe quelques portions d'ongles noircies, et l'on met le tout macérer dans de l'eau distillée à laquelle on ajoute de l'acide chlorhydrique bien pur ; par la macération, il se détache une certaine quantité de particules métalliques qui restent en suspension, on ajoute une goutte de cyanure double de potasse et de fer, et la liqueur prend aussitôt une belle couleur bleu de Prusse.

n'existe que chez eux ; elle résulte du maniement du *fer*, et consiste dans un double durillon calleux, saillant, arrondi en forme de cor, placé sur la face dorsale de la deuxième phalange du doigt annulaire, et à la face palmaire de la première phalange du pouce vers son bord interne.

b. Les *ouvriers chapeliers* ont, aux deux mains, des callosités fort épaisses, aux éminences thénar et hypothénar ; les mains sont rouges et comme macérées.

c. Les *tailleurs d'habits* présentent plusieurs caractères tout à fait caractéristiques : travaillant assis, les jambes croisées, le corps courbé en avant, ils ont sur les malléoles externes une tumeur molle et rouge, grosse quelquefois comme une noix ; une tumeur semblable, mais moins grosse, sur le bord externe du pied ; une callosité rougeâtre sur le cinquième orteil ; ils ont, comme on dit vulgairement, la poitrine creuse, et cette dépression résultant de la déformation de la totalité du thorax est surtout prononcée au-dessous de l'appendice sternal.

c. Les *ouvriers cordonniers* ont à la main droite le pouce et l'index aplatis ; le pli qui sépare les deuxième et troisième phalanges de l'index présente une surface profonde à bords durs et calleux ; à la main gauche la pulpe du pouce est très-élargie en spatule ; mais ce qu'il y a de plus remarquable et de tout à fait particulier à cette profession, c'est la disposition de l'ongle de ce pouce : considérablement épaissi et dur, il est dentelé, éraillé, rayé, et quelquefois profondément sillonné par les coups d'échappement de l'alène. — C'est seulement immédiatement au-dessus de l'appendice sternal que le thorax présente une dépression profonde, circulaire, nettement circonscrite, résultant de la pression de la forme. De plus, la partie inférieure de la cuisse gauche est surmontée, au niveau du tendon du triceps, par un durillon étendu dû aux coups de marteau destinés à aplatir et à modeler le cuir.

c. Les *teinturiers* ont les mains parcheminées et teintes presque uniformément, mais surtout à la face palmaire. La couleur résiste au lavage et ne disparaît qu'incomplètement au moyen du chlore. Pour constater la nature de la matière colorante, il faut enlever quelques portions d'épiderme et le rebord des ongles, et procéder à un examen chimique.

a. Les *photographes* ont les mains complètement noircies par le nitrate d'argent, ou jaunies par le bichromate de potasse. Les mains ne sont jamais le siège de durillons et l'extrémité des doigts présente souvent des traces de l'usure de l'épiderme par la pierre ponce, procédé de nettoyage dont les hommes de cette profession abusent. Dans tous les cas, l'imprégnation des ongles et spécialement des ongles des pouces est un fait très-ordinaire.

b. Chez le *cocher*, les mains présentent souvent entre les doigts des dépressions, des espèces de sillons profonds et calleux résultant de la pression des guides serrées avec force ; leur position varie, mais il y a toujours un durillon semblable entre le pouce et l'index de la main droite, provenant de la pression du manche du fouet.

b. Le *maître d'armes* possède à la partie supérieure de l'éminence hypothénar de la main droite un durillon causé par le pommeau du fleuret.

b. L'*écrivain expéditionnaire* a au bord cubital du petit doigt de la main droite, près de son extrémité, un durillon arrondi en forme de cor, et à l'extrémité du doigt médian un sillon endurci à l'endroit où appuie la plume.

c. Chez le *graveur sur métaux*, le burin produit, à la face palmaire de la main droite, au-dessous des quatrième et cinquième doigts, un pli prismatique, très-dur, saillant de 7 à 8 millimètres, et formant transversalement une ligne courbe dont la cavité regarde la base des doigts ; il y a un durillon sur l'éminence hypothénar et sur le bord cubital du petit doigt.

c. Chez le *tourneur en bois*, il y a à la main gauche, sur le bord cubital de l'index, un durillon semi-lunaire, et sur le pouce, dans le point correspondant, un calus très-gros, dur et saillant. Un autre calus existe sur le bord cubital de la main et sur le côté du petit doigt; tous les doigts, fortement serrés et comme rentrant l'un dans l'autre, présentent une disposition analogue à celle des orteils.

c. Les ouvriers qui *polissent* les cuillers, l'ivoire, l'écaille, la corne, en les frottant avec les mains et particulièrement avec leur bord interne ou avec les trois premiers doigts imprégnés de vinaigre, ont la peau des parties qui exercent ce frottement non pas calleuse, mais très-rugueuse, grisâtre et fendillée.

c. Chez les *corroyeurs*, les deux manches de l'étrepe laissent dans la paume des deux mains quatre durillons épais à la base des doigts et un repli calleux et saillant qui suit exactement la ligne de flexion entre le métacarpe et les phalanges. Leurs mains présentent en outre une coloration brune caractéristique, et si l'on touche avec une solution de prussiate de potasse et de fer un des points ainsi colorés, la teinte passe instantanément au noir le plus foncé.

Nous croyons devoir mentionner ici certains indices étrangers aux professions, mais qui peuvent servir aussi à constater l'identité dans certains cas particuliers :

Il existe souvent aux doigts des joueurs de violon, de guitare, de harpe, etc., des callosités tout à fait caractéristiques. c. Le *joueur de violon* présente à la main gauche, sur l'éminence thénar et au côté externe de l'articulation des deuxième et troisième phalanges de l'index, une callosité produite par la pression contre le manche de l'instrument, et un durissement de l'épiderme à l'extrémité des quatre derniers doigts. — c. Chez le *joueur de guitare*, callosités au bord radial du pouce et à l'extrémité des quatre derniers doigts de la main droite; à la main gauche, callosités variables au centre de la pulpe des quatre derniers doigts. — b. Chez le *joueur de harpe*, durillon au côté radial seulement de la dernière phalange de chaque pouce, duretés à l'extrémité des quatre derniers doigts des deux mains.

b. Chez les individus qui ont l'habitude de *fumer* avec une pipe, il y a usure plus ou moins prononcée des deux dents sur lesquelles posait le tuyau de la pipe, et il en résulte à la longue un trou régulièrement arrondi entre les incisives et les canines, ou bien entre ces dernières et les petites molaires, à l'une ou à l'autre mâchoire. Tel était l'état des dents de Michel Guérin assassiné par son frère en 1825 : lorsqu'en 1828 le squelette fut retrouvé par hasard, cet état des dents fut constaté par les experts et reconnu à l'audience de la Cour d'assises par les témoins.

Les fumeurs de cigarettes ont une imprégnation profonde de l'épiderme de la phalangette du pouce et de l'index; dans tous les cas, un grand nombre de fumeurs ont une imprégnation de l'émail des dents, presque constante sur la face postérieure. Les individus qui font usage du tabac à priser ont la muqueuse de Schneider souvent décolorée, toujours épaissie, la muqueuse est souvent, au-dessus du cornet supérieur, teintée en jaune et porte encore des grains noirs, même lorsque le sujet n'a pas fait usage de tabac depuis un mois ou deux.

Les individus qui mâchent le tabac ont souvent les glandes parotides développées outre mesure.

b. Les *mangeurs de bétel* ont les dents noircies, et à la fin usées jusqu'aux gencives. La constatation de ces effets du bétel est importante au point de vue

de l'identité, en ce qu'elle témoigne très-probablement d'un séjour dans l'Inde. L'usage du bétel est nul en Europe.

b. L'habitude de faire usage d'une *canne* détermine des callosités dans la paume des mains et à la racine des doigts, surtout chez les individus qui boitent et qui s'appuient fortement en marchant. En 1814, Dupuytren et Breschet eurent à constater l'assassinat d'un individu inconnu dont les portions de cadavre avaient été trouvées dans la Seine. Entre autres indices qui firent reconnaître la victime, ils notèrent, d'après l'inspection de sa main, que l'individu homicide avait l'habitude de se servir d'une canne dite béquillard; et en effet Auguste Dautun, assassiné par Charles, son frère, était boiteux et portait un béquillard.

c. Lorsque la justice recherche l'auteur d'un crime commis avec une *arme à feu*, il peut arriver qu'un individu soit arrêté peu d'instant après, ayant encore les mains noircies par une matière que l'on suppose être de la *poudre*. Pour s'en assurer, on lave avec une petite quantité d'eau les parties noircies, on concentre par évaporation l'eau du lavage, puis après l'avoir transvasée dans un tube de verre où l'on a plongé une lame de cuivre bien décapée, on chauffe à la lampe, et il se dégage du gaz azoteux, caractère suffisant pour constater la présence de la poudre.

#### § II. — Indices que peuvent fournir des traces de pas, de roues de voiture, etc., empreintes sur le sol.

Souvent les auteurs d'un crime ou d'un délit ont laissé sur le sol les empreintes de leurs pieds nus ou de leur chaussure, et ces traces peuvent servir à diriger les investigations de la justice. Elles sont plus ou moins nettement dessinées, selon que la terre est plus ou moins humide, plus ou moins molle, et elles se dessinent même sur le sable fin, sur la poussière des routes; elles ne représentent pas seulement les dimensions (1) et la forme générale du pied, elles indiquent aussi toutes les particularités qu'il présente : par exemple, la conformation de la surface plantaire et la position relative des orteils; ou bien, si le pied était garni d'une chaussure, elles indiquent le degré d'usure de telle ou telle partie de la semelle, et le nombre et la disposition des clous, circonstances que les officiers de la police judiciaire ne manquent pas de noter avec la plus grande exactitude. Mais ces notes, quelques fidèles qu'elles soient, ne peuvent avoir la même importance que l'empreinte elle-même conservée comme pièce à conviction pour être placée sous les yeux des magistrats et des jurés. M. Hugoulin a indiqué, en 1850 (2), un moyen ingénieux pour *solidifier les empreintes de pas sur les terrains les plus meubles* à l'aide de poudre stéarique que l'on répand sur l'empreinte fortement chauffée au préalable au moyen d'une tôle rougie que l'on a soin de placer au-dessus. Continuant ses recherches

(1) Les empreintes laissées sur le sol donnent-elles toujours les dimensions exactes du pied qui les a tracées? M. le docteur Mascard, dans un mémoire présenté à l'Académie royale de médecine de Belgique, affirme que les empreintes sont *un peu plus petites* que le pied qui les a faites. D'un autre côté, M. Caussé (d'Alby) réfute l'opinion de M. Mascard, et pense qu'au contraire l'empreinte est *un peu plus grande*. Cette petite différence en plus ou en moins n'est peut-être qu'un effet du plus ou moins de consistance du terrain.

(2) *De la solidification des empreintes de pas sur les terrains les plus meubles*, par M. Hugoulin, pharmacien de première classe de la marine à Toulon (Ann. d'hyg. et de méd. légale, octobre 1850).

M. Hugoulin a indiqué, en 1855 (*Ann. d'hyg. et de méd. lég.*, 1855), un moyen pour reproduire exactement les empreintes laissées sur la neige, en versant sur ces empreintes de la gélatine pure amenée à la température nécessaire pour couler encore facilement. — Quel que soit le procédé dont on fasse usage pour recueillir l'empreinte d'un pied sur la neige, on rend les recherches beaucoup plus faciles en saupoudrant la trace avec du chlorure de sodium (sel marin) qui abaisse aussitôt d'une quinzaine de degrés la température de la neige et permet à l'expert d'opérer sans trop se presser.

M. le docteur Caussé a soumis, en 1853, à la Société de médecine de Toulouse un mémoire sur le mode de mensuration des empreintes laissées par des pieds nus et sanglants sur le parquet ou le carreau d'un appartement. Dans une affaire criminelle où étaient impliqués huit individus, des empreintes sanglantes existaient près d'une armoire; il s'agissait de déterminer auquel de ces individus devaient être attribuées ces empreintes, qui étaient évidemment celles d'un pied gauche nu. Pour être à même de comparer sous tous les points de vue ces empreintes accusatrices avec celles que pouvaient faire les individus, M. Caussé fit d'abord badigeonner avec du sang défibriné une partie du carreau de l'appartement; les huit individus y appuyèrent successivement leur pied gauche nu, qui, ainsi imprégné de sang, déposait ensuite son empreinte sur des briques convenablement rangées. Il eut ainsi huit empreintes qu'il put mesurer et comparer, dont il put, en un mot, apprécier la différence ou la ressemblance avec celles trouvées près de l'armoire. Mais il reconnut bientôt que ce moyen, bon lorsqu'il s'agissait de prononcer entre des pieds tout à fait dissemblables, était insuffisant lorsque deux pieds présentaient des caractères de similitude; qu'il fallait chercher une méthode plus rigoureuse et arriver à mesurer mathématiquement sur chaque empreinte tous les points de la surface plantaire pour reconnaître ainsi les ressemblances ou les dissemblances de chaque point comparé à son homologue; et c'est alors qu'il recourut à l'ingénieux moyen qu'il a fait connaître.

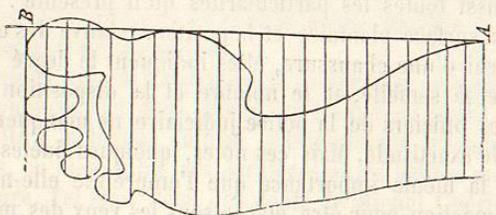


FIG. 1. — Empreinte de pas.

Il faut tirer sur l'empreinte incriminée une ligne AB tangente à la partie interne de la courbe formée sur le talon et à la saillie que forme l'articulation métatarso-phalangienne du gros orteil; on divise cette ligne en autant de parties égales que l'on veut, et sur chacun de ces points on élève des perpendiculaires faisant la fonction d'ordonnées; on tire une ligne semblable sur l'empreinte que l'on veut comparer à celle incriminée, on établit les mêmes divisions; que l'on prenne alors, sur chacune de ces lignes tangentes, telle distance d'un point à un autre que l'on voudra, il sera facile de constater sur chaque point l'identité ou la dissemblance; les moindres particularités de forme ou de contour seront mises en évidence, de telle sorte que deux pieds, égaux dans leurs principales dimensions et semblables au premier aspect, peuvent se trouver très-différents étant ainsi examinés. Mais l'expert doit avoir soin que l'empreinte qu'il fait faire

pour servir de terme de comparaison ne soit ni plus ni moins surchargée de sang que l'empreinte incriminée; sinon il pourrait ne pas y avoir complète similitude, bien qu'elles fussent faites par le même pied. En exécutant avec les précautions nécessaires, il est impossible que deux empreintes puissent se ressembler sous tant de rapports divers (*Ann. d'hyg. et de méd. lég.*, janv. 1854).

Dans quelques circonstances l'expert ne doit pas se contenter de rechercher l'empreinte seule des pas humains sur la neige ou sur le sol humide: il peut être intéressant de savoir si les traces de pas sont accompagnées des traces de la roue d'une brouette ou d'une voiture; dans ce dernier cas, si la voiture est attelée d'un cheval, d'un âne ou d'un bœuf; enfin lorsqu'il n'y a pas trace de véhicule, il n'est pas indifférent d'apprendre que l'individu dont on recueille les vestiges s'appuyait en marchant sur une canne ou sur un bâton, et de quelle main il tenait cet appui.

Or, on peut, sans entrer dans le domaine des hypothèses théoriques, répondre à ces diverses questions. On reconnaît aisément le fer d'un cheval du fer d'un âne; on reconnaît aussi facilement l'empreinte des sabots de derrière et des sabots de devant. Si l'empreinte est prise avec finesse on saura distinguer si les fers sont usés ou non, s'ils sont munis de crampons, etc., etc.; est-il besoin d'y insister? On reconnaît la roue d'une brouette, ainsi que nous en avons fait l'expérience à l'occasion des neiges de février 1873, à ce signe que le trait de roulement est unique et qu'il rase à 2 centimètres près la trace des talons de celui qui la pousse. On verra que le plus souvent la canne s'appuie sur le sol suivant un ordre très-remarquable, et que l'empreinte qu'elle laisse se retrouve, soit tous les deux demi-pas, soit tous les quatre demi-pas. Cette régularité tient aux mouvements de l'épaule qui se font à l'inverse des mouvements du bassin et causent la torsion du tronc dans la marche normale, comme l'ont montré Marey et Carlet.

Mais on peut aller plus loin: on peut, en tenant compte de la forme, de la profondeur et de la distance respective des traces de pas sur le sol, reconnaître à la rigueur l'allure de l'homme ou du cheval qui sont l'objet de l'enquête médico-légale.

Ce sont là des investigations possibles, assurément inédites en matière de médecine légale, mais auxquelles les récentes recherches des physiologistes donnent une certitude scientifique réelle. Il n'est pas une découverte en anatomie, en physiologie ou en médecine qui ne profite tôt ou tard à la médecine légale, la médecine des applications par excellence.

Applicant à l'étude de la marche chez l'homme et chez les animaux ses merveilleux appareils, M. Marey (1) et son élève M. Carlet (2) ont pu analyser avec la dernière précision les divers temps de la locomotion. Ils ont reconnu, par exemple, que dans la marche au pas, sur un sol horizontal, l'empreinte du talon d'un pied correspond exactement au milieu de la ligne qui réunit l'empreinte de deux foulées du talon du pied opposé; — que la pression, et par conséquent la profondeur de l'empreinte, si le sol est mou, augmente avec la grandeur des pas; — que la profondeur et la distance des empreintes augmentent pendant la

(1) Marey, *De la locomotion terrestre chez les bipèdes et les quadrupèdes* (*Journal de l'anatomie et de la physiologie* de M. Robin, janvier 1873, p. 42).

(2) G. Carlet, *Essai expérimental sur la locomotion humaine*, thèse du doctorat ès sciences (*Bibliothèque de l'école des hautes-études*, 1873).

course ; — enfin, avec ces caractères la foulée de la pointe du pied peut être considérable relativement à celle du talon, lorsque l'individu court sur la pointe du pied, surtout évitant de faire du bruit, et, comme on dit, à pas de loup.

En ce qui concerne l'allure du cheval, M. Marey a pu *fixer* les temps sur les cylindres de ses appareils et reconnaître une succession rigoureuse des pressions des sabots, succession assez facile à reconstituer et dont la connaissance peut permettre à l'expert de dire s'il s'agit d'un cheval marchant l'amble, marchant au pas, au trot ou au galop, et même d'affirmer dans quelques cas si le cheval dont il analyse les traces boitait et de quel pied, etc.

Nous ne pouvons entrer dans de longs détails sur ce sujet, il nous suffira d'avoir appelé l'attention sur l'importance des découvertes de MM. Marey et Carlet, et de renvoyer aux mémoires de ces ingénieux et savants observateurs.

§ III. — Indices d'après lesquels on peut constater l'identité d'un cadavre ou d'un squelette.

Lorsqu'il s'agit de constater l'identité du cadavre d'un individu récemment frappé de mort, et ne présentant encore aucun signe de putréfaction, les indices doivent être déduits des mêmes considérations que lorsque l'individu est vivant ; il faut donc relever tout de suite un signalement exact (voy. t. I, p. 530) ; il faut de plus, si le cadavre présente déjà un certain degré de décomposition, indiquer approximativement, d'après les diverses circonstances du genre de mort, de la température régnante et du milieu dans lequel le corps a été trouvé, depuis combien de temps on présume que la mort a eu lieu, en ayant soin toutefois de ne s'exprimer à cet égard qu'en termes dubitatifs (voy. t. I, p. 540).

Relever, comme nous le conseillons plus haut, un signalement exact d'un cadavre, n'est pas chose facile : il n'y a pas de description, si longue et si minutieuse qu'on la suppose, qui soit à l'abri de tout reproche. L'emploi de la *photographie* est appelé, nous n'en doutons pas, à rendre les plus grands services sous ce rapport. L'application de ce mode de reproduction a déjà été proposée pour quelques entreprises impraticables, et nous ne rappelons que pour mémoire l'usage qu'on prétendit en faire il y a quelques années, dans le but de reproduire la rétine des individus homicidés, rétine qui devait conserver les traits de l'assassin et les détails du théâtre du meurtre. La Société de médecine légale a fait justice de cette fantaisie.

Au mois de janvier 1871, après le combat de Buzenval, les corps des nombreux gardes nationaux qui avaient succombé furent rapportés au Père-Lachaise ; ils furent tous photographiés par les ordres du préfet de police avant qu'on procédât à leur inhumation afin de permettre aux familles de les reconnaître plus tard. — On comprend, sans qu'il soit besoin d'insister, l'importance des services que peut rendre la photographie, non-seulement en fixant les traits d'un cadavre, mais encore en reproduisant l'aspect et la disposition des lieux qui ont été le théâtre d'un événement, et le portrait d'individus arrêtés que l'on soupçonne de dissimuler leur identité : l'envoi de cette photographie dans les diverses prisons et dans les lieux où ces individus prétendent avoir séjourné, déjouera bien des fraudes et évitera bien des transports inutiles.

Nous verrons plus loin comment on peut, d'après les recherches faites par Orfila, arriver à connaître la taille d'un cadavre dont on ne trouve qu'une portion.

Lors même qu'il ne reste plus qu'un squelette, l'identité peut encore, dans un

grand nombre de cas, être constatée de la manière la plus positive. On peut reconnaître le sexe, l'âge, la taille de l'individu ; et quelques particularités de conformation viennent souvent donner à ces présomptions un caractère de certitude. Souvent aussi on retrouve vers la tête du squelette, ou adhérents à des lambeaux de vêtements ou de linceul, des cheveux ou des poils dont la couleur peut encore être un indice important. Quelquefois même on acquiert ou des indices ou même des preuves du genre de mort auquel l'individu a succombé.

1° *Sexe*. — Un squelette de femme est plus petit, plus grêle que celui d'un homme, et les diverses saillies des os sont bien moins prononcées. Les membres abdominaux ayant proportionnellement plus de longueur que chez l'homme, le milieu de la longueur du corps correspond au-dessus du pubis, tandis que chez l'homme il correspond à peu près à son niveau. La tête est plus rétrécie en avant et plus allongée d'avant en arrière. Les corps des vertèbres ont moins de largeur ; les trous de conjugaison sont plus grands, et la région lombaire du rachis a plus de longueur que chez l'homme. Le thorax, naturellement plus court et moins saillant, est un peu plus large jusqu'à la quatrième côte, et se rétrécit inférieurement, en sorte qu'il est ovoïde, tandis qu'il est conoïde chez l'homme ; mais souvent, déformé par l'usage des corsets, il est sensiblement allongé et rétréci. Les épaules sont plus basses, et les articulations scapulo-humérales plus rapprochées l'une de l'autre ; les clavicules sont, au contraire, plus allongées et moins courbes, de manière à laisser plus de largeur à la poitrine ; les membres supérieurs sont plus courts, les poignets plus étroits, les doigts plus effilés. Les fémurs sont plus courbes en avant et plus obliques en dedans ; le col de l'os forme avec son corps un angle moins ouvert que chez l'homme ; les pieds sont plus petits.

C'est surtout la configuration du bassin qui est caractéristique.

Chez l'homme, toutes les parties du bassin sont moins larges et présentent plus de hauteur que chez la femme : le diamètre coccy-pubien n'a que 0<sup>m</sup>,088, le bis-ischiatique 0<sup>m</sup>,081, le bis-iliaque 0<sup>m</sup>,123. Il n'y a que 0<sup>m</sup>,189 à 0<sup>m</sup>,216 de distance entre les épines iliaques antéro-supérieures, et 0<sup>m</sup>,216 à 0<sup>m</sup>,243 entre le milieu des deux crêtes de l'os coxal. L'arcade des pubis est droite, non évasée en avant et presque triangulaire ; la symphyse est longue de 0<sup>m</sup>,055 au moins, et le trou sous-pubien a une forme ovale très-allongée. Le sacrum est beaucoup moins courbe, l'excavation du bassin moins profonde, le détroit supérieur plus incliné, plus arrondi, plus rapproché de la forme ovale ou d'un cercle, les fosses iliaques sont plus excavées, et les cavités cotyloïdes sont dirigées de manière que les grands trochanters sont plus rapprochés.

Chez la femme, les articulations sont moins serrées, plus minces ; les crêtes iliaques sont très-évasées et plus déjetées en dehors que la base du thorax, ce qui donne une grande largeur aux hanches. L'espace compris entre les épines iliaques antéro-supérieures est de 0<sup>m</sup>,255 à 0<sup>m</sup>,260, et de 0<sup>m</sup>,270 à 0<sup>m</sup>,297 entre les parties moyennes des crêtes iliaques. La symphyse des pubis, haute seulement de 0<sup>m</sup>,040, n'a que 0<sup>m</sup>,013 d'épaisseur. L'arcade des pubis est large de 0<sup>m</sup>,094 à 0<sup>m</sup>,108 à sa base, et de 0<sup>m</sup>,027 à 0<sup>m</sup>,033 seulement à son sommet ; sa hauteur est 0<sup>m</sup>,067, et le demi-cercle osseux qui la constitue est déjeté en avant et en dehors.

2° *Age*. — S'il s'agit d'un jeune enfant, l'état des sutures, des épiphyses et de la dentition fournit des caractères essentiels. L'éruption des vingt dents de lait commence ordinairement du sixième au douzième mois. Les premières molaires sortent vers dix-huit mois ou deux ans, les secondes de deux ans à deux ans et demi, les troisièmes entre quatre et cinq ans. De sept à huit ans, les deux incisives, les canines, les premières et deuxième molaires de la première dentition sont remplacés par celles de la seconde. Entre la huitième et la neuvième année